



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-094 **Conseil municipal du 6 octobre 2025**

Le **Lundi Six Octobre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Sébastien PRODHOMME, Isabelle BOURSE

Excusée(s) : Florent CAILLET, Fanny LE JALLE, Katharina THOMAS, Séverine LENOBLE, Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Florent CAILLET à Mireille LOIRAT, Fanny LE JALLE à Patrice GOUDE, Katharina THOMAS à Myriam RIALET, Séverine LENOBLE à Camille FRESNEAU, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 30 septembre 2025
Date de la publication : 8 octobre 2025

2025-094 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteuse : Johanna HALLER

Conformément à l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services municipaux, le Maire propose à l'assemblée de procéder à la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services suivants :

Service demandeur	Fonction	Mission	Grade	Indice Brut	Période / durée d'emploi	Temps de travail hebdo ou nombre d'heures par contrat	Effectif demandé
DSP - EVENEMENT VIE ASSOCIATIVE	Assistant.e administratif.ve	Saisie des dossiers de subventions aux associations	Adjoint.e administratif.ve	IB 367	Du 10 novembre 2025 au 9 décembre 2025	Temps complet	1
DGS – AFFAIRES GENERALES	Assistant.e administratif.ve	Gestion du courrier et appui aux secrétariats général/Maire	Adjoint.e administratif.ve	IB 367	Du 7 octobre 2025 au 6 mai 2026	Temps complet	1
DSTU - BATIMENTS / LOGISTIQUE	Agent.e polyvalent.e Bâtiments	Intervention de maintenance et de dépannage technique – spécialité plomberie	Adjoint.e technique	IB 367	Du 3 novembre 2025 au 3 mai 2026	Temps complet	1
	Agent.e de manutention	Manutention matériel dans le cadre de l'organisation des événements de la commune	Adjoint.e technique	IB 367	Du 7 octobre 2025 au 30 avril 2026	Temps complet	1
DSTU- ESPACES VERTS ET NATURELS	Agent.e polyvalent.e d'entretien des espaces verts	Entretien des espaces verts	Adjoint.e technique	IB 367	Du 7 octobre 2025 au 30 septembre 2026	Temps complet	2
	Chargé.e de projets espaces verts et environnement	Actualisation du plan de gestion différenciée, cartographie des EV, appui au pilotage dossiers environnementaux	Technicien.ne	IB 373	A compter du 7 octobre 2025 (durée de 12 mois)	Temps complet	1
DSTU-VRPU	Agent.e polyvalent.e de voirie	Entretien des voies et espaces publics	Adjoint.e technique	IB 367	Du 7 octobre 2025 au 30 avril 2026	Temps complet	1

Il est rappelé que le recours aux agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ceux-ci pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité dans les conditions prévues par les délibérations relatives au régime indemnitaire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT les besoins recensés dans les services municipaux et la nécessité de recourir à du personnel contractuel ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 25 septembre 2025 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

DECIDE de créer les emplois non permanents exposés ci-dessus afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

PRECISE que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier les contrats de recrutement.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Bruno FOUCHER



Cécile BERNARDONI



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le : 07 OCT. 2025
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20251006-5_2025delib094-DE
Reçu le 07/10/2025